

Modules complémentaires Agent de sécurité incendie S.S.I.A.P.1 Pour Sapeurs-Pompiers

DUREE DE LA FORMATION

44 heures

Recyclage : 14 heures tous les 3 ans

Remise à niveau (après 3 ans de non-activité) : 21 heures

PUBLIC CONCERNE

Sapeur-Pompier ayant accompli leur formation initiale et souhaitant exercer des missions d'agent de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

PRE REQUIS ET CONDITIONS D'ACCES

- Être homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.
- Être titulaire AFPS ou PSC1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité
- Présenter un certificat d'aptitude médicale datant de moins de 3 mois (avant l'entrée en formation)
- Compréhension et retranscription de la langue française

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Module complémentaire permettant l'obtention du diplôme S.S.I.A.P. 1 par équivalence. Ce module vise à donner aux candidats aux emplois au sein des services de sécurité incendie des ERP et des IGH, disposant d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers, les connaissances complémentaires nécessaires.

CONTENU DE LA FORMATION

LA SECURITE INCENDIE :

- Principes de classement des établissements
- Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie
- Desserte des bâtiments
- Cloisonnement d'isolation des risques
- Évacuation du public et des occupants
- Désenfumage
- Éclairage de sécurité

17 heures

INSTALLATIONS TECHNIQUES

- Connaître les installations techniques sur lesquelles l'agent de sécurité incendie est susceptible d'intervenir
- Ascenseurs et nacelles
- Installations fixes d'extinction automatique
- Colonnes sèches et humides
- Système de sécurité incendie

9 heures

ROLES ET MISSIONS DES AGENTS DE SECURITE INCENDIE

- Le service de sécurité
- Présentation des consignes de sécurité et main courante
- Poste de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

8 heures

MISE EN SITUATION

- *Visites applicatives*

10 heures

MODE D'ÉVALUATION

- Avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire.
- Ces dispositions doivent entraîner la remise du diplôme de S.S.I.A.P. 1 par équivalence

QUALIFICATIONS DES INTERVENANTS

Intervenants avec une qualification minimum de : SSIAP 3 (ou équivalent) ou BREVET DE PREVENTION ou DUT Hygiène et Sécurité.